



Liège, le 7 septembre 2009

Communiqué

Nous estimons que chacun doit garder son rôle d'expert pour lequel il a été formé : les pharmaciens gèrent la délivrance des médicaments, les MG soignent et les communes s'occupent de la logistique ainsi que du support qu'ils pourraient apporter à la première ligne. Il n'est pas réaliste de demander aux MG d'interrompre ses consultations ou visites à domicile afin de réapprovisionner son kit. Cette mesure se doit d'être réduite au strict minimum. Aussi nous avons décidé :

1. Le kit, délivré par les communes aux MG, servira comme pour les échantillons c'est-à-dire pour les personnes isolées ou en cas de non possibilité de se procurer l'antiviral dans les 8 heures.
2. Pour tous les autres cas, pour autant qu'ils entrent dans les critères décidés par la cellule influenza, nous rédigerons une prescription séparée d'antiviral avec mention « stock national », prescription qu'un proche irait chercher à la pharmacie. Cette prescription donnerait en plus droit à 10 masques chirurgicaux (pour le(la) grippé(e)) comme prévu par la cellule influenza.
3. Pour le réapprovisionnement du kit, nous le ferons via la pharmacie avec le document ad hoc contenu dans le kit.

Pour la FLAMG asbl

Dr Johan Sterkendries

Président